



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 avril 2022 à 19 heures 00

Date de la convocation le 05 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze avril à 19 HEURES 00

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOËZ Joëlle, Maire

Présents : BOËZ Joëlle, MIMEUR Patrice, GUILLAUMOT Thierry, BARROSO Marie Hélène, DECHAUME Alain, GENEST Bernard, GEY Emmanuel, HOFMANN Albert, LASSALLE Romain, PACAUT-MIMEUR Marine, VINCENT David.

Secrétaire de séance : PACAUT- MIMEUR Marine

Séance ouverte à 19 heures 00 minute

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation de la réunion du 08 mars 2022 par tous les membres présents**
2. **Vote des taux impositions 2022**

Madame le Maire indique qu'il faut voter les taux d'imposition 2022 et propose de maintenir les taux comme l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

Décide de maintenir les taux comme 2021

Vote les taux impositions pour l'année 2022 comme suit :

	TAUX	BASE	MONTANT
TAXE FONCIERE PROPRIETE BÂTI	26.40	140 900	37 198.00
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BÂTI	23.61	72 800	17 188.00
CFE	14.79	5 100	754.00
			55 140.00

3. Fleurissement de la commune

Le fleurissement de l'ensemble de la commune a été examiné par le conseil Municipal.

Il a été décidé de :

- Privilégier des plantes qui nécessitent moins d'arrosage
- Des rosiers vont être plantés dans les jardinières béton vers le parking de la mairie
- Les plantations se feront dans les vasques déjà mis en place sur l'ensemble de la commune
- Les plantations vers la mairie et vers la salle des fêtes et le monument aux morts se feront dans les plus grosses jardinières.

Deux conseillers municipaux sont responsables et sont chargés de l'achat des plantes.
Les plantations seront réalisées par l'ensemble du conseil municipal.
Les conseillers municipaux et la Maire seront chargés de l'arrosage.

4. Chauffage logement n°2 VOUDENAY L'Eglise

Il a été décidé de revoir le contact de gaz.

5. Fixer la date de la Réunion avec la gendarmerie un samedi en début après midi

Madame le Maire a rencontré la gendarmerie et la réunion est prévue le samedi 07 mai 2022 à 14 heures à la salle des fêtes.

6. Informations et questions diverses

ACHATS POUBELLES :

Il a été décidé l'achat d'une poubelle vers le parking de la mairie et dans la cour de la salle des fêtes.

Pâtis VOUDENAY L'EGLISE :

Il y a été proposé à Monsieur Bernard GENEST de faire pâtir ses moutons afin d'entretenir une partie du pâtis (rue du pâtis).

FONTAINE DE LA CROIX JEUNESSE :

Madame le Maire a rappelé que la commune de VOUDENAY avait décidé de la restauration de la fontaine de la Croix Jeunesse en août 2017. Depuis 2 ans, Madame Le Maire sollicite Monsieur MINET. Lors du dernier contact, celui-ci s'est engagé à réaliser les travaux pour le 31 mars 2022. Durant le mois de mars, à plusieurs reprises, Madame le Maire a laissé des messages à Monsieur MIMET qui sont restés sans réponses

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal ;

Constate que Monsieur MIMET ne répond pas aux messages de Madame le Maire

Constate que Monsieur MINET n'a pas tenu son engagement de réaliser les travaux pour le 31 mars 2022

Considère que Monsieur MINET n'est plus intéressé par les travaux commandés en 2017.

Décide d'annuler la commande signée en 2017

BAIL DEMIZIEUX PARCELLES AE 3 – AE 4 ET AE 87

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DEMIZIEUX Dominique informant qu'il dénonce au 31 décembre 2022 :

- Le bail signé le 15 novembre 2019 concernant la location des parcelles AE 3 – AE 4 pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2028
- Le bail signé le 17 janvier 2017 concernant la location de la parcelle AE 87 pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2025.

Toutes personnes intéressées par la location de ces parcelles à compter du 01 janvier 2023 doivent transmettre une demande écrite en mairie pour le 01 novembre 2022.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close à 21 heures minutes.

Pour extrait en mairie le 12 AVRIL 2022

Le Maire, Joëlle BOËZ